

/FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 96-008 du 30 Mai 1996

Portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit de développement N° 2734-BEN signé le 02 Novembre 1995 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement relatif au financement du projet "Santé et Population".

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance du Vendredi 24 Mai 1996

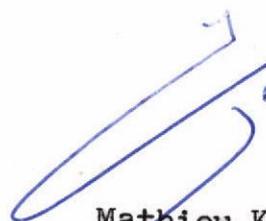
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE **promulgue** la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de crédit de développement N° 2734-BEN signé le 02 Novembre 1995 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement relatif au financement du projet "Santé et Population" pour un montant de 17.900.000 DTS soit environ 27.800.000 dollars US environ 14 Milliards de Francs CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

COTONOU, le 30 Mai 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Maître Adrien HOUNBEDJI.-

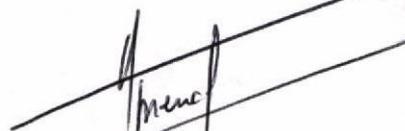
.../...

Le Ministre de la Santé, de la
Protection Sociale et de la
Condition Féminine,



Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC PM 4 MAEC 4 MSPSCF 4
AUTRES MINISTERES 16 MF 4 SGG 4 DGBM-DCF-DGDD-DGTCP-DGDPE 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JORB 1.-